

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLE
(E.P.L.E.F.P.A) DE LA THIERACHE
EXPLOITATION AGRICOLE DE LA THIERACHE
02140 FONTAINE LES VERVINS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LA-THIERACHE MT-2017-001

«Construction De Silos De Stockage»

Contact Technique	Contact Administratif
Mr DANIEL Pascal	Mr Daniel Pascal
06 30 55 26 25	06 30 55 26 25

Clauses Générales

Le candidat devra :

- 1 Respecter le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-travaux issu de l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux -NOR: ECEM0916617A publié au JO du 1er octobre 2009)
- 2 Respecter et faire respecter par ses employés les normes de sécurité en vigueur ; mettre en place les protections individuelles et collectives nécessaires pour assurer la sécurité des ouvriers ainsi que des usagers de l'établissement.
- 3 Effectuer une visite préalable sur rendez-vous avec un responsable de l'établissement afin de déterminer l'emplacement des installations.
- 4 Elaborer avec l'établissement un plan de prévention, en fournissant notamment une analyse des risques liés au chantier.

Organisation du chantier

Planning

Les travaux se situent sur l'exploitation agricole, au sein du Lycée Agricole de la Thiérache, en aucun cas, le chantier ne devra perturber le fonctionnement de l'exploitation.

Ouverture du chantier

La société pourra intervenir sur l'exploitation agricole de 07h30 à 19h00 du lundi au vendredi.

Sécurité

Une attention particulière sera portée à la sécurité des apprenants et personnels de l'établissement. Un sens unique de circulation sera mis en place avec une sortie de tous les véhicules par la départementale Vervins/ Voulpaix.

Réunion de chantier

Une réunion de chantier sera organisée 1 fois par semaine (Jour à définir avec le candidat retenu).

Accueil des ouvriers

L'exploitation agricole met à disposition des sanitaires, une salle.

Remise en état du site

Toutes les dégradations, intérieures ou extérieures, faites par la société devront faire l'objet d'une remise en état et seront à la charge de cette dernière. En l'absence de prises de mesure, les dégâts seront refacturés à la société.

Un état des lieux sera fait avant la mise en travaux et après la réception du chantier.

Clauses Particulières

1. Programme

Les prescriptions indiquées dans ces pièces ont pour but de faire connaître le programme de construction de silos de stockage sur l'Exploitation Agricole du Lycée Agricole de la Thiérache sise à Fontaine les Vervins. Elles ne sont pas limitatives. En conséquence, il demeure convenu que moyennant le prix à forfait indiqué à la soumission ou servant de base au Marché, l'Entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet achèvement des installations.

La responsabilité de l'Entrepreneur demeure entière, tant en ce qui concerne la solidité des ouvrages, les oublis, défauts, vices ou malfaçons, qu'en ce qui concerne les accidents qui pourraient en être la conséquence pendant l'exécution des travaux et les périodes de garanties.

L'Entrepreneur adjudicataire devra une installation complète en ordre de marche. Il devra en particulier être prévu toute la main d'œuvre, outillage, engins de manutention, etc... , nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Toute modification éventuelle devra être portée en variante jointe à la soumission.

L'entreprise devra présenter sa proposition sous forme d'un bordereau détaillé et chiffré avec les prix unitaires, poste par poste.

Lors de leur étude de remise des prix, les entreprises pourront se rapprocher de M. Daniel pour obtenir toute information complémentaire.

La dépose et l'évacuation des matériaux sont à la charge de la société retenue par la filière de recyclage adaptée.

2. Travaux

Les travaux se situent au sein de l'exploitation agricole.

Parcelle de construction section ZO 001 B26 commune de Fontaine les Vervins 02140

Descriptifs

Construction de deux silos sur la parcelle 26 de la section B – commune de Fontaine les Vervins (Surface 352 m²).

2 silos de 22 m de long sur 8 m de large, 2.5 m de haut.

Lot : SILOS ET AIRE DE MANŒUVRE

Mise en œuvre d'un anti contaminant 795 m²

Forme en TV0.31 sur 0.25 compactée

Façons de plots en BA sous mur de silos 44m

Bêche hors gel en rive de dalle compris terrassement en rigole, armature, coffrage de rive, béton

Fourniture de dalles mur béton, hauteur 2.5m utile

Semelles de renfort

Reprofilage et réglage de la forme sous dallage

Dallage bétons des silos ép. 0.16 en béton XA3 compris ST15C, surfaçage, lissage, finition quartzée, sciage des joints de retraits non remplis

Voirie béton épaisseur 0.18m pour aire de manœuvre en béton XA3

Drainage périphérique en pied de silos et rive de dallage par drain agricole diamètre 100 enrobé de cailloux drainants et anti contaminant

Facon de caniveau béton devant les silos façonnés à la coulée du dallage avec forme de pente

Fourniture et pose d'éléments L 2.5 m en béton, en fond de silos.

3. Garanties

Une astreinte de 500€ par jour de retard par rapport au calendrier prévisionnel (date limite 1 novembre 2017) est opposable au titulaire du marché.

La garantie portera sur les défauts visibles ou non visibles des matériaux employés, contre tous les vices de construction ou de conception et sur le bon fonctionnement de l'installation tant dans l'ensemble que dans les détails.

4. Matériel

Le matériel devra être résistant, esthétique et de bonne qualité. Il devra avoir obtenu les marquages NF, CE, ou en cas de matériel non traditionnel être l'objet d'un avis technique valide à la date de l'exécution.

Si le matériel proposé par l'Entrepreneur ne reçoit pas l'agrément du Lycée, il sera automatiquement proposé un matériel de remplacement.

Il ne sera accordé aucun supplément de prix dans ce cas.